

PAR COURRIEL

Québec, le 20 février 2024

Monsieur Luc de la Durantaye  
Directeur général  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges  
luc.deladurantaye@sflneiges.com



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –  
Questions complémentaires – DQ6**

---

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **22 février** prochain à **15h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Veuillez répondre à la question de Roger Arsenault posée en séance publique du 5 février 2024.
  - a. Avez-vous consulté votre Comité consultatif sur l'urbanisme et le Comité consultatif sur l'environnement avant de donner l'accord de la municipalité au projet de parc éolien Des Neiges-Secteur sud ? Si oui, quelle a été leur recommandation ? (DT1, p. 82).
  
2. Veuillez répondre à la question de Julie Blondeau posée en séance publique du 5 février 2024.
  - a. Est-ce viable, sur le plan environnemental que les redevances que l'initiateur prévoit verser aux communautés d'accueil du projet puissent prendre la forme d'immobilisations au regard de la pression exercée déjà par le développement immobilier sur le réseau d'aqueduc de la municipalité (déficit actuel estimé à environ 3 M\$) (DT1, p. 99).
  
3. Veuillez répondre à la question de Chantal Verdon posée en séance publique du 6 février 2024.
  - a. La mairesse de Saint-Ferréol a mentionné dans les médias que l'éolienne la plus proche d'une piste de ski de fond ou de vélo de montagne serait construite à 1,7 km de celles-ci. Quelle est sa vision de l'aménagement du territoire du mont Sainte-Anne, considérant également que les limites du parc du Mont Sainte-Anne seraient à 1,2 km kilomètre de l'éolienne la plus proche ?